

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o 5775/83

Objet:

Annexe

Expédié le 20 juillet 1871

19

A M. Lebrun
Rue Sévigné

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que c'est à Monsieur le Ministre des Beaux-Arts qu'il appartient de se prononcer sur les propositions de vente pour les collections de l'Etat, concernant les ouvrages dus à des artistes ~~vivants~~ ~~ou~~ ~~décédés~~ depuis moins de dix ans.

C'est donc à ce haut fonctionnaire qu'il y a lieu d'adresser les offres relatives à la cession de vos droits sur les œuvres de J. Lambaena que vous signalez à notre attention.

Neuiliez agréer, M^r, l'assurance de notre considération distinguée,

Pour la Commission Directrice,

Le Secrétaire,

Bruxelles le 13 Juillet 1909.

MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE &
DE SCULPTURE BELGIQUE

ENTRÉE A REGISTRÉE

Monsieur Fierens de Kort

Sous le N°

Secrétaire de la commission directrice du Musée

de Peinture et de Sculpture

17, Place de petit Sablon.

Monsieur,

Je possède la propriété artistique de deux oeuvres de Jef Lambeaux datant de sa meilleure époque, 1898:

Un groupe en bronze (0,75m sur 0,60m) intitulé "Le Bonheur"

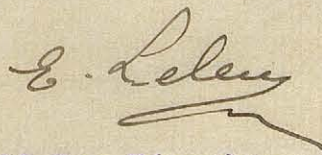
Une statue de moyenne grandeur en marbre blanc ($\frac{1}{2}$ mètre de haut) intitulé "Cache-Cache".

Ci joint les photographies.

Dans le cas où vous voudriez acquérir mes droits, je vous prie de bien vouloir examiner les pièces et me faire connaître votre offre.

Mes droits sur la propriété artistique sont établis conformément à la loi, et ne laissent aucune équivoque.

En attendant, agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.



61, Rue Véronèse